

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-193

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

CHA:

c CHAUVET

Débit de boissons _ Monsieur le Maire, Montileon Everie de Mas de Pola Je soussigné Ail'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l' ...3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 19/06/2000) La crenere 981 Jemes du Mas l'autorisation d'ouvrir un débit de hojssons temporaire à Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux **ARRETE DU MAIRE** Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD, Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance nº 2000-548 du 15 juin 2000), Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus, ARRETE: Article unique-(1) M. MONTELEON l'erre-Guy- Ecure du Mas de est autorisé(e) à ouvrir_un débit temporaire du _ groupe 18h00 17 Jun au. Carnée Nº 981 Chemin du Mas de Cartie Al'occasion de la fête de A charge pour lui de se donformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs. Fait à Châteaurenard, le U7 JUIN 2023

09 JUIN 2023

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS